

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 2 septembre 2010 à 20 heures, à la Maison communale

**Objet :**

~

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01.07.2010**
- 2. Avis sur le compte 2009 de la Fabrique d'Eglise de Chassepierre**
- 3. Avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Florenville**
- 4. Réaffectation emprunts**
- 5. Sollicitation emprunt CRAC pour subvention des travaux de performance énergétique du Moulin Marron**
- 6. Legs PRIST – Affectation du solde du compte**
- 7. Fourniture de matériel informatique – Prise acte des décisions du Collège communal**
- 8. Air climat – Appel à projets – Approbation du plan, du devis Interlux et du cahier des charges pour la passation d'un marché de fourniture – Prise acte de la décision du Collège communal**
- 9. Création d'une réserve Naturelle Domaniale sur le site du point de vue de Chassepierre**

- 10. Aménagement de l'ancien tracé du Vicinal - Approbation de l'avenant n° 1**
- 11. Passerelle du Breux – Ouverture d'une voirie**
- 12. Réalisation des essais de sol pour construction  
Aire multisports à Muno – Prise acte des décisions  
du Collège communal**
- 13. Approbation des modifications budgétaires n° 1  
ordinaire et extraordinaire au budget communal 2010**

Par le Collège,

La Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

F. Klauner

R. Lambert